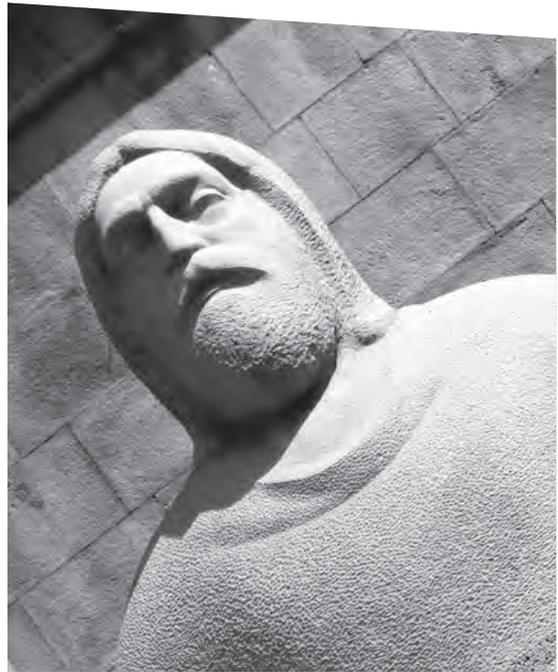


## Hommage à Saint Mesrop

**CÉRÉMONIE** Samedi 19 septembre, à 11h, Luc Carvounas dévoilera sur la place de l'Europe le buste en bronze de Saint Mesrop. Cet hommage à l'inventeur de l'alphabet arménien, viendra clôturer une année de manifestations commémoratives à Alfortville, à l'occasion du Centenaire du génocide des Arméniens de 1915. Saint Mesrop est une icône pour les Arméniens en général et pour les alfortvillais d'origine arménienne en particulier qui ont choisi de donner son nom à leur école il y a plus de 30 ans. Aujourd'hui, son buste en bronze, sculpté par Arestakes, artiste alfortvillais récemment sacré meilleur ouvrier de France, trônera aux côtés de l'arbre planté en hommage aux femmes arméniennes par la Municipalité et la Croix Bleue des Arméniens le 28 mars dernier.

**Le saviez-vous ?**

Machtots Mesrop est né en l'an 362 dans le village de Hatsekats en Arménie occidentale et mort le 17 février 440.



## Élections Régionales de 2015

*Vous avez déménagé ? Ou vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales ? Vous avez jusqu'au 30 septembre pour vous inscrire. Après, il sera trop tard !*

La proposition de loi portant sur la réouverture exceptionnelle des délais d'inscription sur les listes électorales a été adoptée par le Parlement le 13 juillet dernier. Ainsi, les demandes d'inscription déposées jusqu'au 30 septembre 2015 seront, après examen de la commission de révision des listes électorales, effectives dès les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

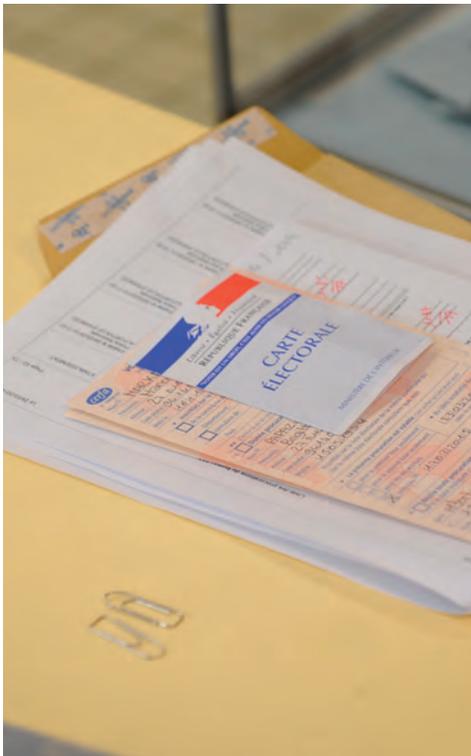
Pour voter au prochain scrutin, il vous appartient donc de déposer votre demande d'inscription avant le 30 septembre soit :

- À la Mairie, Place François Mitterrand, ou à l'annexe Sud, Place San Benedetto Del Tronto,

- Par courrier adressé à la Mairie,

Accompagnée des documents suivants :

- Le formulaire d'inscription cerfa n°12669\*01 complété et rempli, téléchargeable sur [alfortville.fr](http://alfortville.fr) ou [service-public.fr](http://service-public.fr)
- Une pièce d'identité récente (valide ou périmée depuis moins d'1 an) prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité. Si vous êtes devenu français récemment et que vous ne possédez pas encore de pièce d'identité française : pièce d'identité d'origine (passeport ou carte d'identité valide ou périmée depuis moins d'un an) + une preuve de nationalité française (décret de naturalisation ou certificat de nationalité),
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois à vos nom et prénom (quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone, etc.).



## Plus d'info

Services élections - Hôtel-de-Ville,  
Place François Mitterrand - 01 58 73 29 09  
Du lundi au mercredi de 8h45 à 11h45 et  
de 13h30 à 17h15

Le jeudi de 8h15 à 11h45 et de 15h30 à 17h15  
Le vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h15  
Permanences hors congés scolaires le jeudi de 17h30 à  
19h30 et le samedi de 9h30 à 12h